

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 416

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181126

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Révision de droit commun de l'Attribution de Compensation de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre de l'évolution statutaire de Communauté Urbaine à Métropole - Transfert des compétences création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), le service de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) - Approbation des préconisations présentées dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 septembre 2018.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 416

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181126

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Révision de droit commun de l'Attribution de Compensation de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre de l'évolution statutaire de Communauté Urbaine à Métropole - Transfert des compétences création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), le service de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) - Approbation des préconisations présentées dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 septembre 2018.

□ **Rappel et Références :**

Par délibération en date du 3 juin 2015, Saint-Etienne Métropole a approuvé une modification statutaire en se dotant des compétences d'une Communauté Urbaine.

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Etienne a approuvé l'extension de ses compétences et cette transformation de la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne en Communauté Urbaine lors des séances du Conseil municipal du 6 juillet 2015 et du 12 octobre 2015.

Par arrêté 232/2015 du 10 août 2015, le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole et étendu ses compétences à compter du 1er janvier 2016.

Par délibération en date du 27 mars 2017, Saint-Etienne Métropole a approuvé une modification statutaire en se dotant des compétences d'une Métropole selon les termes de l'article 70 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

Le Conseil municipal a approuvé cette transformation de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne en Métropole lors de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2017.

Le décret n° 2017-1316 du 1er septembre 2017 crée la Métropole de Saint-Etienne et étend ses compétences à compter du 1er janvier 2018.

□ **Motivation et Opportunité :**

En raison de ce changement de statut, et de l'extension du périmètre des compétences de Saint-Etienne Métropole qui en découle, de nouveaux transferts de compétences doivent être approuvés.

Les compétences transférées par les communes à Saint-Etienne Métropole sont :

- la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires,
- les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR),
- le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT), composée d'un représentant de chaque commune, s'est réunie le 27 septembre dernier afin d'évaluer les transferts de charges liés au passage en Métropole.

□ **Contenu :**

Trois compétences sont ainsi transférées :

- la compétence "espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain" : Ces éléments étaient déjà intégrés dans les compétences de Saint-Etienne Métropole, il y aura maintien du dispositif via un financement par les enveloppes voiries des communes,
- la compétence "Sites Patrimoniaux Remarquables" (SPR), anciennement dénommée Action de valorisation du patrimoine (AVAP). Ces éléments étaient déjà intégrés dans les compétences de Saint-Etienne Métropole.

La CLECT constate l'absence de charges nouvelles transférées entre Saint-Etienne Métropole et ses communes ; il n'y a donc pas lieu de mouvementer les attributions de compensation des communes à ce titre.

- la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : la CLECT a proposé de retenir :
  - un montant de 44,50 €par poteau incendie au titre des dépenses de fonctionnement,
  - un montant de 69,50 €par poteau incendie au titre des dépenses d'investissement,

Soit un total de 114 €par poteau incendie à prélever sur l'Attribution de Compensation des communes à compter de 2018.

En ce qui concerne la Ville de Saint-Etienne, l'Attribution de Compensation sera minorée de 152 874 €

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (1° bis du V) et aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais au Conseil municipal de chaque commune concernée et au Conseil communautaire de se prononcer sur le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

**Maîtrise d'ouvrage :**

Néant

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : Néant

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 septembre 2018,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 48 voix pour, 3 voix contre, 7 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Nora BERROUCHE</b>